

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

21 NOVEMBRE 2023

PROJET DE DÉCRET¹

MODIFIANT LE DÉCRET DU 4 FÉVRIER 2021 RELATIF AUX SERVICES DE MÉDIAS
AUDIOVISUELS ET AUX SERVICES DE PARTAGE DE VIDÉOS

AMENDEMENT

DÉPOSÉ EN COMMISSION

¹ Voir doc. 611 (2023-2024) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Antoine Hermant, Mme Alice Bernard	3
---	---	---

I Amendement n°1 déposé par M. Antoine Hermant, Mme Alice Bernard

A l'article 60, paragraphe 3, 1° : remplacer le chiffre de « 35 % » par « 40 % ».

Justification

Cette augmentation permet de compenser légèrement le fait que l'échelle de taux retenue soit nettement moins ambitieuse que celle proposée par la Chambre de Concertation Cinéma. Il s'agit notamment d'une demande des fédérations professionnelles concernées par ce décret.